



## LE LIEU

La formation se déroulera en présentiel à Saint-Barthélemy

## CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE  
MULTIPROFESSIONNELLE  
Etablissement Public Territorial  
de Saint-Barthélemy  
Centre Elvina - 57 chemin des  
sables - Saint-Jean  
97133 Saint-Barthélemy  
Tel : 05 90 27 12 55  
formation@cemstbarth.com  
www.cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00033  
N° d'activité : 95 9700165497

# ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



## LA FORMATION

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience professionnelle par une certification officielle. La CEM propose un accompagnement structuré pour guider les candidats tout au long de cette démarche exigeante.

À travers des modules pratiques, les participants apprennent à analyser leurs compétences, à structurer leur parcours et à se préparer à l'entretien avec le jury. L'accompagnement vise à soutenir et enrichir la réflexion du candidat, sans se substituer à la rédaction personnelle du dossier. Ce dispositif s'adresse aux salariés, travailleurs indépendants et demandeurs d'emploi souhaitant valoriser leur expérience et faire évoluer leur parcours professionnel.



## LES OBJECTIFS

- Comprendre le processus de la VAE
- Identifier les compétences à valoriser : faire le lien entre l'expérience professionnelle et les référentiels de certification
- Structurer le dossier VAE : aider à la rédaction du dossier en respectant les attendus méthodologiques
- Se préparer à l'entretien avec le jury : acquérir les techniques de présentation orale et de justification des compétences
- Optimiser ses chances de validation : identifier les points forts de son parcours et les axes à améliorer



## PUBLIC CONCERNÉ

- Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, ou bénévoles souhaitant faire reconnaître leur expérience professionnelle à travers une certification officielle.
- Personnes ayant une expérience significative dans un domaine spécifique et souhaitant valider un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle (CQP) par le biais de la VAE.
- Entreprises souhaitant accompagner leurs collaborateurs dans le développement de leurs compétences et leur progression de carrière via la VAE.



## PROGRAMME

### PRÉ-REQUIS

- Justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle (salariée, non salariée, bénévole ou volontaire) en rapport avec la certification visée.
- Avoir une expérience en lien direct avec les compétences du référentiel de certification souhaité.



### PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.



### BON A SAVOIR

La VAE est une démarche individuelle et personnelle.

L'accompagnateur ne se substitue pas au candidat dans la réflexion et la rédaction des livrets.

La durée moyenne d'un projet de VAE varie selon plusieurs facteurs : le type de certification visée, la complexité du dossier et la disponibilité du jury.

Avec une VAE, il est possible d'obtenir un diplôme allant du CAP au diplôme d'ingénieur, ainsi que des titres professionnels ou des certifications inscrits au RNCP, de tous secteurs d'activité.



### METHODE ET OUTILS PEDAGOGIQUES

#### Supports pédagogiques :

- Documentation sur le processus VAE, modèles de dossiers, exemples de bonnes pratiques
- Présentations visuelles pour illustrer les concepts clés et étapes de la VAE

#### Ateliers pratiques :

- Fiches de travail : outils pour guider les participants dans l'analyse de leur expérience et l'identification des compétences à valoriser
- Exercices de rédaction : activités pour travailler sur la rédaction du dossier Livret 2

#### Simulations d'entretiens :

- Mises en situation : jeux de rôles pour simuler l'entretien avec le jury, permettant aux participants de s'exercer à répondre aux questions et à présenter leur parcours.
- Grilles d'évaluation : outils pour permettre au formateur de donner des retours constructifs après simulation.

#### Ressources complémentaires :

- Liens vers des sites officiels : accès aux ressources des organismes certificateurs et aux informations sur la VAE.
- Bibliographie : suggestions de livres et d'articles sur la VAE

#### Feedback et suivi :

- Entretiens individuels
- Bilan de fin de formation

### Durée

L'accompagnement VAE dure 26h réparties en plusieurs entretiens individuels. Comptez environ 22 entretiens entre 30min et 2h.



# PROGRAMME

## PROGRAMME

Le processus de VAE se décompose en 3 phases indépendantes. La validation de chaque étape est indispensable pour accéder à la suivante.

### PHASE 1 – ENTRETIEN D'INFORMATION (gratuit et sans engagement)

- Comprendre ce qu'est la VAE et à qui elle s'adresse,
- Identifier les différentes étapes du parcours,
- connaître le rôle des acteurs impliqués (certificateur, accompagnateur, jury),
- prendre connaissance des modalités d'accompagnement proposées par la CEM,
- Informer sur les coûts, les possibilités de financement et la reconnaissance de la certification obtenue,
- Vérifier l'adéquation de la démarche avec son projet professionnel.

### PHASE 2 – CONSTITUTION DU DOSSIER DE RECEVABILITE (LIVRET 1) – 4 HEURES

Cette phase vise à vérifier que l'expérience du candidat correspond aux exigences de la certification visée. Elle comprend :

- l'analyse du parcours professionnel du candidat,
- le choix du diplôme ou de la certification en lien avec l'expérience acquise,
- l'identification de l'organisme certificateur compétent,
- la constitution et le dépôt du dossier de recevabilité

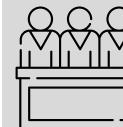
L'acceptation du dossier par le certificateur est indispensable pour accéder à la phase d'accompagnement et à la rédaction du livret 2.

### PHASE 3 – ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL – 22 HEURES

- Comprendre le référentiel de certification et les compétences attendues,
- Analyser et formaliser son expérience professionnelle,
- Structurer et rédiger le livret 2,
- Se préparer à l'entretien avec le jury,
- Adopter une posture professionnelle adaptée lors de la soutenance.

## LE COÛT ET LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financements de vos actions de formation. Le Centre de Formation de la CEM vous accompagne dans vos démarches.



## LE JURY

L'entretien avec le jury est une étape clé de la procédure de VAE.

### OBJECTIF :

- Vérifier l'adéquation entre les compétences décrites dans le dossier et celles exigées par la certification.
- Clarifier et approfondir certains points mentionnés dans le dossier, en demandant au candidat d'expliquer ou d'illustrer certaines situations professionnelles.
- Évaluer les compétences du candidat en fonction des critères du référentiel de certification.

### DÉROULEMENT DE LA SOUTENANCE :

- Le jury est composé de professionnels du secteur concerné ainsi que de représentants des organismes de certification.
- La durée de l'entretien varie généralement entre 30 minutes et 1 heure.
- Le candidat présente son expérience et répond aux questions du jury, qui pourra demander des précisions sur les activités mentionnées dans le dossier.

### RESULTAT :

- Le jury peut prononcer une validation totale (certification obtenue) ou partielle (certaines compétences doivent encore être acquises).
- En cas de validation partielle, des préconisations sont faites pour permettre au candidat d'acquérir les compétences manquantes (formation complémentaire, expérience professionnelle supplémentaire).



Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap Alexia Louis au 05 90 27 12 55 ou par mail à : alexia.louis@cemstbarth.com.



Pour vous inscrire, nous vous invitons à compléter le bulletin d'inscription sur le site internet de la CEM :

<https://www.cemstbarth.com/fr/inscriptions.php>